

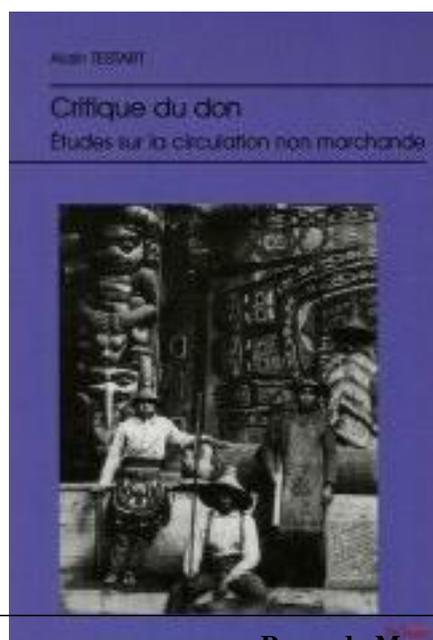
Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

Alain Testart

Critique du don. Études sur la circulation non marchande,

- Lectures - Brèves -



Date de mise en ligne : vendredi 11 janvier 2008

Revue du Mauss permanente

Cette critique du don est d'abord une critique acerbe de Marcel Mauss, vilipendé, et du MAUSS jamais nommé mais constamment visé. Au premier abord, la critique en impose en raison à la fois de la grande clarté analytique de l'auteur et de son érudition. Néanmoins, au fil des pages, l'argumentaire analytique apparaît de plus en plus ratiocinant, formel et stérile, et l'érudition passablement sélective, si bien qu'on ne sait pas trop s'il vaut la peine d'entrer avec A. Testart dans un débat sérieux, précis et argumenté, qui respecte son cheminement, ou de l'ignorer en retour. Quant aux clarifications analytiques, A. Testart a bien évidemment raison de faire observer que lorsqu'une cliente dit à son boucher : « Donnez-moi une tranche de bavette », ce n'est pas vraiment de don qu'il s'agit. De même, dans des pages tout à fait bienvenues sur le *potlatch*, il montre bien comment toutes les transactions entrecroisées qui surviennent à cette occasion ne relèvent pas du don même si c'est le cas de certaines. On sera donc d'accord avec lui pour insister sur la nécessité de ne pas rabattre toutes les formes de circulation sur le don, et de mieux distinguer ce qu'il appelle pour sa part échange, don et échanges du troisième type (assez proches de ce qu'un autre auteur honni par lui, Karl Polanyi, rangerait sous la rubrique de la redistribution). Mais où s'opère le départ ? Tout l'objectif de Testart est de réduire la part du don en peau de chagrin et d'accroître corrélativement celle de l'échange. Le cœur de l'argumentation est le suivant : pour qu'il y ait don, nous dit Testart, il faut que le donateur n'ait pas le droit de réclamer le bien donné ou son équivalent au donataire. Or dans le *kula*, découvre Testart à la page 416 des *Argonautes du Pacifique* de Malinowski, si j'aperçois chez un ami auquel j'ai donné un bien précieux, un *vaga*, il y a un an, par exemple, un autre *vaga* comparable et qu'il ne me le donne pas, « l'usage m'autorise à le lui prendre de force ». C'est donc, conclut triomphalement notre auteur, que le contre-don est exigible, et donc que le don n'en était pas un. Le *kula* ne relève alors pas du don, mais de ce que Testart appelle l'échange non marchand, auquel il prête d'ailleurs à peu près toutes les fonctions du don maussien, à commencer par celle d'instaurer des relations d'alliance. Et certes, si le *kula* disparaît du registre du don, le maussisme en prend un sacré coup. Mais, à vrai dire, on a du mal à voir où est le problème et de quelle réfutation il s'agit. Ce dont la page 416 de Malinowski fait état, c'est tout simplement de l'obligation de rendre dont il est difficile de dire que Mauss l'ignorait. Ce que le donateur rappelle, ce sont simplement les bonnes manières du don et cette obligation. Malinowski ajoute, en laissant parler le donateur trobriandais : « Cela peut certes déclencher sa fureur [celle du donataire] mais, là encore, notre brouille sera miréelle mi-feinte. » Ce n'est pas vraiment comme si on faisait venir un huissier. Pour que l'échange non marchand puisse ainsi phagocytter le don, A. Testart est obligé de faire l'impasse systématique sur le fait que les biens précieux qui circulent dans le don cérémoniel, dans le *kula*, n'ont aucune utilité, qu'ils sont de purs symboles. Mais, à gommer ainsi tout ce qui relève de l'obligation de générosité affichée et plus ou moins pratiquée pour rabattre la dimension de la socialisation sur un échange donnant-donnant qui n'en serait pas un (l'oxymore de « l'échange non marchand », autrement dit d'un échange de marché qui ne serait pas un échange de marché), peu à peu on ne comprend plus rien. Et Testart lui-même est obligé de conclure que finalement nos catégories juridiques, issues du droit romain, ne parviennent pas à saisir ces réalités complexes. Mais Mauss ne disait pas autre chose ! Et qui pouvait penser qu'une discussion juridique formaliste allait pouvoir nous donner le fin mot de l'histoire ? Quel est donc en définitive l'objet de toute cette discussion, est-on en droit de se demander ? Largement idéologique, comme toujours. Le fin mot de l'affaire est clairement énoncé page 160. Testart pose que le don est « la plupart du temps le fait de la classe dominante » et que donc il y aurait « quelque paradoxe » à « considérer qu'il pourrait venir contrecarrer ou corriger ce qu'il y a de pire dans l'économie marchande, disons, dans le capitalisme ». On l'aura compris : pour A. Testart, le don est aristocratique et donc infâme. Entre le communisme primitif, autrefois célébré par l'auteur qui le trouvait partout en Australie, et le marché, il ne doit rien exister de plausible et de recommandable. Ce n'est pas la première fois qu'on aura vu un néomarxisme radical se transmuier en apologie intraitable du marché.

Post-scriptum : Syllepses, 2007, 25 p., 24 ↵.